



République Française

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :

**Jeudi 5 décembre 2024 à 20 heures 45**

**en salle du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**La séance sera diffusée sur Internet en direct**

**Pour suivre le conseil municipal en direct :**

rendez-vous le **jeudi 5 décembre 2024 à 20h45** sur

la page d'accueil du site internet

de la ville <https://marolles-en-hurepoix.fr/>

puis cliquez sur :

**« Conseil municipal du 5 décembre : suivre le direct »**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Budget Principal : Décision Modificative n° 3-2024.
2. Budget Principal : Anticipation de crédits.
3. Subventions aux associations : Attribution d'une avance remboursable à l'Ecole de Musique de Marolles-en-Hurepoix.
4. Subventions aux associations : Attribution subvention à l'Association pour la recherche contre la maladie d'Alzheimer.
5. Motion de défense des collectivités locales dans le cadre des PLF et du PLFSS 2025.
6. Retrait du groupement de commande du SIGEIF pour l'achat de fourniture de Gaz.
7. Adhésion au groupement de commandes proposé par le SMOYS pour l'achat de fourniture d'énergie (gaz et électricité) et des prestations associées.

8. Adhésion au groupement de commandes pour les assurances cyber-risques 2026-2029.
9. Personnel communal : instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement.
10. Personnel communal : modification de la délibération du 24 juin 2021 relative au RIFSEEP.
11. Personnel communal : délibération pour l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labélisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance.
12. Convention d'occupation d'un terrain SNCF réseau : autorisation à signer la convention.
13. Approbation du rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.
14. Adoption d'une amende administrative pour dépôts sauvages.
15. Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
16. Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 29 novembre 2024

Georges JOUBERT

Maire

